

N° 12

Février 2026

L'EDITO du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Dans ce numéro, nous vous invitons à creuser deux aspects de la gestion actuelle de l'eau de Nîmes Métropole : les tarifs de la régie du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la hausse du prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Nous vous proposons également d'analyser les points marquants des réponses des candidats aux municipales aux questions que nous leur avons posées à l'occasion de notre assemblée générale.

Bonne lecture !

Claude COMPARET

Président EAU SECOURS 30

Assainissement individuel : les élus choisissent de faire payer les usagers sans remettre en cause les carences de leur gestion

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie, contrairement à celui de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Tous les ans les élus fixent l'actualisation du prix des différentes missions réalisées par leur équipe et son sous-traitant : redevance du contrôle périodique de bon fonctionnement, redevance du contrôle de conception et d'exécution d'un projet neuf ou de réhabilitation, redevance du contrôle de fonctionnement à la demande d'un usager, contre-visite, etc.

Or que constate-t-on ? La redevance du contrôle de bon fonctionnement passe de 14,74 € en 2022 à 21 € en 2026, soit **une hausse de 42,5 % en 4 ans**. Une hausse à 23 € est annoncée pour 2027.

La redevance de contrôle de conception et d'exécution d'un projet passe de 215 € HT en 2022 à 265 € HT en 2026, soit une hausse de 23,3 % en 4 ans. Les autres missions suivent la même tendance.

Pourquoi de telles hausses ? Pour les élus, la seule explication donnée est qu'il faut équilibrer les comptes de la régie. Si cette exigence est bien compréhensible, on peut se demander s'il n'existe pas d'autres moyens pour équilibrer les comptes que de faire payer toujours plus aux usagers.

D'où vient le problème ? Deux causes sont à examiner : le manque de recettes d'une part, le poids de certaines charges d'autre part. Côté recettes, le nombre de réhabilitation d'installations reste à peu près stable autour de 150 dossiers par an. Par contre on assiste à un effondrement du nombre de projets neufs (106 dossiers en 2021 et 20 en 2024). Cette diminution aurait pu être anticipée, car les secteurs de terrain à bâtir dans les zones non desservies en assainissement collectif sont réduites dans les récents Plans Locaux d'Urbanisme.

La stagnation du nombre de réhabilitations doit cependant nous interroger. En effet chaque vente de maison se traduit par l'exigence de se mettre aux normes avant la vente ou dans un délai

d'un an après la vente. Sur la seule commune de Nîmes 475 maisons se sont vendues en 2024 (source INSEE). La communauté d'agglomération compte 11 076 maisons avec assainissement individuel sur un total de 68 230 maisons soit 16 % du total. Sur la seule commune de Nîmes, nous devons donc compter chaque année autour de 76 mutations de maisons relevant du SPANC, et donc au moins 90 au niveau de Nîmes Métropole avec obligations de mise en conformité.

Un second facteur pour engendrer des travaux de réhabilitation est le nombre d'installations non conformes : 2336 installations ont l'obligation de réaliser des travaux dans un délai de 4 ans. Cela devrait engendrer plusieurs centaines de dossiers chaque année depuis la mise en place des contrôles. Or ce n'est pas le cas.



Pourquoi le nombre de réhabilitation stagne ? Le potentiel de réhabilitation est donc très important, mais ne se traduit pas dans les faits, car **le SPANC n'assure pas de suivi actif des installations non conformes, ni des mutations**. Les élus constatent que les particuliers ne respectent pas les délais, mais n'engagent pas d'actions volontaristes pour corriger le tir. Personne n'est encouragé à respecter la loi.

Une autre manière de rééquilibrer les comptes est à voir du côté des charges. Puisqu'il n'est pas envisageable de supprimer un poste parmi l'équipe du SPANC au regard du potentiel de dossiers à traiter, on pourrait **réduire le volume de contrôles confié à un prestataire privé (131 300 € en 2026)** et confier certains contrôles aux salariés du SPANC.

Conclusion : il est vraiment temps que le conseil d'exploitation du SPANC arrête sa politique de fuite en avant et se mette enfin à bien gérer ce service public. Gageons que la nouvelle équipe communautaire va s'investir dans ce dossier.

Un cinquième bureau d'études engagé dans la démarche qualité du SPANC

LG2a , bureau d'études de Sommières (contact@lg-2a.com), a rejoint les quatre cabinets ayant signé la charte qualité du SPANC. N'hésitez pas à consulter deux cabinets pour avoir deux devis et comparer les prestations. Leurs coordonnées sont sur www.eausecours30.fr

Qui sont les gagnants et les perdants de la hausse de 1,3 % du prix de l'eau en 2026 ?

Nos élus ont voté le 15 décembre une « augmentation du prix de l'eau modérée » de 1,3 % par rapport à 2025, « compte tenu de l'inflation prévisible pour l'année 2026 ».

Forts en prospective, ils tablent donc sur une reprise de l'inflation en 2026, puisqu'elle n'a été que de 0,9 % en 2025.

Comme d'habitude, ils votent en décembre la hausse totale du prix de l'eau sans connaître les évolutions des parts de VEOLIA et de l'Agence de l'Eau.

La part VEOLIA (alias Eau de Nîmes Métropole) varie en fonction d'indice nationaux. Après une baisse de 6,57 % en 2025, la part de VEOLIA sur l'eau potable augmente de 2,36 % en 2026. La hausse est de 0,71 % pour l'assainissement.

Comme les redevances de l'Agence de l'Eau progressent sensiblement en 2026, la part de Nîmes Métropole baisse de 1 % sur l'assainissement et augmente de 1,74 % pour l'eau potable.

C'est vraiment dommage que la part la plus importante dans nos facture d'eau, celle de Nîmes Métropole (qui finance les investissements et le renouvellement des réseaux) soit toujours la variable d'ajustement.

Nos élus avaient-ils conscience de voter une baisse de 1% du budget d'investissement de l'assainissement collectif au moment du vote ?

Certainement pas, surtout après avoir annoncé un besoin conséquent d'investissement pour l'assainissement afin de justifier l'allongement de la durée de la prochaine délégation de service public.

Le passage en régie peut simplifier le problème en ne distinguant que deux parts, celle de la régie et celle de l'Agence de l'eau. Mais si la régie passe de gros contrats d'exploitation avec des sociétés privées, le problème sera identique.

A Montpellier, la régie a confié à VEOLIA l'exploitation de la principale station d'épuration, Maera. VEOLIA ayant gagné un marché de 165 millions d'euros pour étendre et moderniser cette station, son contrat est prolongé de 9 ans.

Comme tout contrat pluriannuel, la rémunération du prestataire est actualisée chaque année en fonction d'un panel d'indices.

Moralité, que l'on soit en DSP ou en régie, on assiste à un partenariat public/privé qu'il faut bien connaître pour éviter les surprises.

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au : 5 impasse des Bleuets, 30000 NÎMES

Responsable de la publication : Claude ALLET

Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : <http://www.eausecours30.fr/index.htm>

Notre page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>

Quels sont les projets des candidats aux municipales en matière d'eau potable et d'assainissement ?

Cinq candidats ont répondu présents à l'invitation d'Eau Secours 30, le 6 février, afin de répondre aux cinq questions posées par l'association.

Tous les candidats ont insisté sur le **bien vital, le bien commun que constitue l'eau**. Tous sont d'accord pour renforcer la vigilance et la **lutte contre les PFAS** : surveillance accrue, protection des captages, identification des causes, renforcement de l'agriculture bio, transparence totale des résultats, etc. Tous convergent pour accroître les actions de sensibilisation et d'accompagnement aux économies d'eau.

Sur la question de **l'extension du périmètre d'assainissement collectif**, ils adoptent une attitude pragmatique pour évaluer les secteurs où cela serait pertinent, et ne laisser aucun propriétaire sans solution viable (financièrement et techniquement)

Par contre les positions sur **le choix « délégation de service public (DSP) ou régie », et la tarification progressive a montré des différences**, tous reconnaissant que les gros consommateurs comme les industries et le CHU doivent être traités à part.

Valérie ROUVERAND (Nîmes Avenir), estime que la DSP permet aux élus d'imposer des exigences au prestataire et de contrôler leur application. Ce système ne fait pas prendre de risques aux élus. Pour elle le changement de prestataire opéré en 2020 a été très sain. Elle estime qu'il faut mettre en place une tarification juste.

Vincent BOUGET (Nîmes en commun), attaché à la régie, estime que la décision de reprendre une DSP sur une durée de 10 ans n'est pas justifiée. Un audit préalable est nécessaire pour étudier la faisabilité d'une régie. Le renouvellement des réseaux a été insuffisant jusqu'à présent. Il est pour une tarification progressive conjuguée avec une aide de la CAF.

Jean Marc PHILIBERT (Vivons Nîmes) souhaite passer en régie pour ne pas payer de profit à une société privée. Pour lui les citoyens ne sont pas des clients, mais des usagers. Il propose de d'organiser une consultation citoyenne sur le choix DSP ou régie. Pour lui les besoins vitaux de 10 m³ par an par personne doivent être gratuits.

Pascal DUPRETZ (Nîmes écologique et solidaire), veut soustraire la gestion de l'eau des intérêts capitalistes en passant en régie. Il souhaite mettre en place une nouvelle gouvernance de l'eau qui associe les citoyens. Pour lui, les 17 m³ par an par personne qui constituent le besoin vital selon l'OMS, doivent être gratuits.

Bernard ANGELRAS (Tout Nîmes), estime que la DSP est le meilleur choix, car elle renforce les responsabilités du délégataire sur la maîtrise des fuites. Dans le cahier des charges en cours, il souhaite faire porter plus d'investissements par le délégataire. La question de la tarification progressive sera posée aux candidats à la DSP et à la CAF.

Nota : **Julien SANCHEZ** (Fiers d'être Nîmois) n'a pas répondu à notre invitation.